

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 120

présenté par
M. Proriol-----
ARTICLE 20

À l'alinéa 4, substituer à la dernière occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.